

Association Française de droit constitutionnel
Conseil d'administration
du 4 décembre 2012
Paris - Salle de la Commission des lois de l'Assemblée nationale

Étaient présents : Georges BERGOUIGNOUS, Marc BESSON, Alain DELCAMP, Guillaume DRAGO, Olivier GOHIN, Anne-Marie LE POURHIET, Noëlle LENOIR, Anne LEVADE, Bertrand MATHIEU, Didier MAUS, Dominique ROUSSEAU,

étaient excusés : Richard GHEVONTIAN, Lucien JAUME, Jean-Pierre MACHELON, Xavier PHILIPPE, Stéphane PIERRÉ-CAPS, Henry ROUSSILLON, Michel TROPER, Alexandre VIALA,

étaient absents : Pierre AVRIL, Jean BARTHÉLEMY, Xavier BIOY, Pierre BON, Bernard CHANTEBOUT, Jean-Claude COLLIARD, Patrice GELARD, Jean GICQUEL, Olivier DUTHEILLET DE LAMOTHE, Dmitri Georges LAVROFF, Loïc PHILIP, Jean-Louis QUERMONNE, Michel VERPEAUX, Jean DU BOIS DE GAUDUSSON, Thierry DI MANNO, Ferdinand MELIN-SOUCRAMANIEN, Marie-Claire PONTTHOREAU, Denys DE BECHILLON, Laurence BURGORGUE-LARSEN, Otto PFERSMANN

La séance est ouverte à 18 h

1 – Révision des statuts

Le président Bertrand Mathieu indique qu'il s'agit du dernier Conseil d'administration avant l'Assemblée générale statutaire qui se déroulera le vendredi 7 décembre au Conseil constitutionnel, et aura aussi pour objet de voter la modification des statuts, qui comporte 2 volets, l'un général dont l'objet est de renouveler les instances de l'association au rythme des congrès, dans un souci de démocratie. Cela demandait une révision de la durée des mandats qui passent à 6 ans (renouvellement par moitié tous les 3 ans), adoptée par le précédent Conseil d'administration. Restait la question des modifications concernant les dispositions transitoires, ce qui permettait de régler le problème des 6 mois, étant donné que ce Conseil d'administration et ce bureau auraient dû être renouvelés en janvier 2014, le but est qu'ils poursuivent leurs fonctions jusqu'en juin 2014, date du congrès.

Didier Maus a été chargé de rédiger les dispositions transitoires, Bertrand Mathieu propose au Conseil d'administration de les adopter afin qu'elles soient soumises à l'Assemblée générale avec les autres modifications des statuts.

Anne Levade indique qu'il s'agit de l'article 14 : 1^{er} alinéa – le mandat des membres du Conseil d'administration élus en 2009 prendra fin en juin 2014, le mandat des membres élus en 2011 prendra fin lors de l'Assemblée générale prévue en 2017. Les fonctions des membres du bureau prendront fin lors du Conseil d'administration qui suivra l'Assemblée générale de 2014.

Le Conseil d'administration approuve cette modification des statuts.

Anne Levade ajoute qu'à l'Assemblée générale ordinaire 2012 seront présentés les rapports moraux et financiers 2011 mais également 2009 qui n'avait pu être présenté en 2010. Le moment le plus important sera la question de la réforme des statuts.

2 – La transmission des informations

Sur un regret exprimé de ne plus recevoir de courrier papier de l'Association, Bertrand Mathieu indique que par souci d'économie, on envoie encore par courrier papier l'appel à cotisation et l'annuaire des membres. Marc Besson ajoute que pour les convocations au Conseil d'administration, cela a fait l'objet d'une décision en Conseil d'administration, le courriel fait foi. Pour l'Assemblée générale extraordinaire, il a envoyé une lettre aux membres actifs de l'Association. Il propose que pour les convocations aux Assemblées générales ordinaires on acte l'idée de les faire parvenir par courriel. Il regrette qu'on ne diffuse plus de véritables lettres d'information – comptes-rendus de colloques, vie de l'AFDC, de l'AIDC par exemple - pour les membres actifs. Celui qui paie sa cotisation ne reçoit que des informations qui sont déjà sur le site de l'AFDC.

3 – Questions scientifiques

A – Le congrès de Lyon

Bertrand Mathieu indique que le Congrès aura lieu du 26 au 28 juin 2014, le congrès de l'AIDC ayant lieu du 16 au 20 juin à Oslo. Bertrand Mathieu et Dominique Rousseau ont rencontré les organisateurs qui sont essentiellement Mathilde Philip-Gay et Philippe Blachère de Lyon III, en association avec Lyon II et St Étienne. Il y a eu rencontre avec les responsables de l'Université, les choses se présentent particulièrement bien, avec une équipe très enthousiaste. On a parlé des ateliers, et de 2 tables rondes en plénière dont l'une réunira les magistrats judiciaires et juges administratifs autour de la QPC, en lien avec la presse et les radios locales, et l'autre qui réunira des élus locaux.

Dominique Rousseau ajoute que le doyen et le président ont fait très bon accueil, et il y avait aussi le responsable de la communication de l'Université qui a été très utile pour faire le lien avec d'autres universités et des partenaires de l'Université dans l'environnement lyonnais. Cette organisation du congrès à Lyon est aussi le résultat des journées décentralisées que l'Association organise depuis plusieurs années qui ont permis de faire émerger des constitutionnalistes lyonnais dont la moyenne d'âge doit être proche de 40 ans, d'où l'intérêt de maintenir ses journées préparatoires à la journée annuelle nationale.

4 – Questions diverses

A. Journée d'études.

En 2012, il y a eu 7 journées d'études décentralisées, véritable succès qui a posé problème pour organiser la journée d'études nationale car on ne pouvait plus donner la parole à tous ceux qui avaient organisé les Journées d'études décentralisées.

Pour 2013, le thème retenu est « Droit international – droit constitutionnel », le droit constitutionnel sous l'influence de l'international et inversement. Stéphane Pierré-Caps et Marthe Stéfanini ont rédigé une problématique qui sera diffusée, et on lancera un appel aux collègues pour organiser les journées décentralisées en les invitant à prendre contact avec les internationalistes de leurs universités. On a exclu le droit de l'UE et la CEDH. 6 universités se sont déjà proposées : Dijon, Évry, Aix, Lille et Rouen.

Guillaume Drago confirme que contact a été pris avec la SFDI pour les informer, par Olivier de Trouville. Il faut vérifier le calendrier avec eux. Ils sont très bien organisés. Dans les jeunes agrégés, il y a beaucoup d'internationalistes

B. Commission Jeunes chercheurs

Elle change de président, J.-P. Derosier a été reçu au concours d'agrégation de droit public. E. Debaets a été élue présidente à l'unanimité.

C. Colloque Cour de cassation

Guillaume Drago rappelle la date prévue du 15 février 2013. Un colloque d'une journée à la Cour de cassation avec 3 thèmes retenus, plus des thèmes spécialisés : - la prise en considération des modes d'application directe de la Constitution par la Cour de cassation (un intervenant universitaire, un de la Cour), - l'office de la Cour de cassation et la Constitution (un intervenant universitaire, un de la Cour, un avocat au Conseil), - les relations entre contentieux de constitutionnalité et contentieux de conventionnalité devant la Cour de cassation (un intervenant universitaire, un de la Cour, un avocat au Conseil). Avec Xavier Philippe, on pensait aussi choisir un thème par chambre (civile, criminelle...), et finalement on n'a retenu que deux domaines, en matière pénale, et un autre à fixer avec la Cour. Pour le moment nous n'avons pas de réponse de la Cour. Il souhaite que les thèmes et la date soient diffusés sur le site de l'AFDC, le programme étant ajouté ensuite.

D. Colloque de Droit de la santé

Bertrand Mathieu indique qu'il a été saisi par la présidente de l'Association française de droit de la santé d'une proposition de colloque commun, et a accepté. Ce colloque aura lieu en mai 2013. Bertrand Mathieu a demandé à Xavier Bioy, qui tient cette rubrique à la revue Constitutions, de préparer un projet.

E. Comité de suivi de la QPC

L'Association avait reçu une lettre de mission du ministère de la Justice (Mme Alliot-Marie) de créer au sein du ministère un comité composé de membres de l'AFDC, du directeur de Cabinet, du directeur des affaires civiles et du Sceau, du directeur des affaires criminelles et des grâces, dans le cadre de la loi organique dont l'exposé des motifs précisait que le gouvernement devrait déposer à la date du 3^e anniversaire un bilan de la QPC. Le Comité était chargé de contribuer à ce que le ministère puisse faire un rapport.

Lors du changement de gouvernement, Bertrand Mathieu a pris contact avec le nouveau directeur de Cabinet indiquant qu'un rapport intermédiaire avait été fait. Il n'a pas reçu de réponse, ni de la ministre qu'il a aussi contactée. Il a fait part de la situation au président de la Commission des lois qui va demander au Garde des sceaux ce qu'elle entend faire de ce comité. Si la ministre ne donne pas suite, le président de l'Assemblée nationale pourra charger l'Association de ce comité de suivi.

Didier Maus indique avoir envoyé des courriels à la chancellerie à des personnes ciblées sur l'organigramme pour obtenir des statistiques sur les QPC en première instance et en appel, et attend une réponse même négative. Il attend toujours qu'on lui dise combien il y a eu de QPC à la base. Marc Guillaume ne le sait pas non plus.

Guillaume Drago pense qu'il faudrait interroger les parquets. Les parquets donnent nécessairement un avis pour chaque QPC, il y a donc des remontées à la chancellerie.

Marc Besson indique que toutes les QPC analysées à ce jour sont sur une partie dédiées du site de l'Association et accessibles seulement aux membres du Conseil d'administration et aux personnes autorisées.

F. Relations avec le ministère des Affaires étrangères

Le ministère fait appel à une série d'organisme pour les questions constitutionnelles et l'Association en tant que telle pourrait être prestataire de services à partir du moment où elle compte des spécialistes de ces questions. Anne Levade et Xavier Philippe sont sur la question auprès de la Direction économie globale et stratégie du développement qui est dans la Direction mondialisation et développement du partenariat, le tout dans la mission Gouvernance démocratique. La position du ministère est qu'ils ont des besoins pas toujours clairement identifiés et ne savent pas très bien ce que les constitutionnalistes peuvent leur apporter. Ils sont demandeurs pour rationaliser les choses par un partenariat pluriannuel avec des sociétés scientifiques, d'une part pour répondre aux demandes qui leur sont adressées via les postes diplomatiques, d'autre part par un dialogue régulier pour mieux identifier ce qu'eux-mêmes pourraient apporter à d'autres États dans le cadre de partenariats.

Après discussion, Mme Lenoir conseille d'y aller, même si cela n'aboutit pas à grand chose. Cela positionne l'association dans sa mission de service public.

G. L'AIDC

Pour Bertrand Mathieu, sachant que toutes les associations fonctionnent avec beaucoup de non-dits, il semble qu'il y ait une crise au sein de l'Association internationale de droit constitutionnel, qui s'est manifestée à propos du congrès d'Oslo, où certains ont essayé de déplacer le congrès à Oslo, suite au conflit entre l'ancien président de l'AIDC Michel Rosenfeld et l'organisateur du congrès d'Oslo Eiwin Smith. La commission des programmes, dont la présidente désignée par M. Rosenfeld a démissionné après conflit avec les organisateurs du congrès, n'a plus existé. Elle était parvenue à établir un programme mélange mi-chèvre mi-chou, qui est devenu définitif. Le programme est de science politique américaine, c'est l'influence des spécialistes nord-américains qui prédomine. Aucun des intervenants prévus n'est un spécialiste français rattaché à l'AFDC. Derrière ces questions, il y a l'enjeu de la nomination du futur président. Il aurait dû être mexicain, celui-ci ayant abandonné, il y a eu le problème de la nomination du vice-président, qui devait être le futur président, avec deux candidats d'Amérique latine, Cepeda, membre de la Cour constitutionnelle colombienne, et Marcelo Figueredo, Brésilien membre de l'Association brésilienne. Il y a eu à Mexico une coupure assez inégale avec les Espagnols, les Italiens, les Français, les Marocains qui ont soutenu la candidature de M. Figueredo qui n'a pas été élu. B. Mathieu va aux réunions de l'AIDC estimant que la France doit être présente. Si l'élection manifeste la victoire du monopole anglo-américain, des problèmes se poseront.

H. Demandes d'adhésions

Adhésion d'un centre :

Le Centre universitaire rouennais d'études juridiques,
sur proposition de Jean-Philippe Derosier

Marc	DORAY	Doctorant contractuel, UNIVERSITÉ DE ROUEN
José Sebastian	KURLAT AIMAR	Doctorant, UNIVERSITÉ PARIS I
Vanessa	BROCHOT	PRCE, UNIVERSITÉ DU HAVRE
Léa	HAVARD	Doctorante contractuelle, UNIV. BORDEAUX IV - CERCCLE
Charles-Édouard	SÉNAC	Maître de conférences, UNIVERSITÉ DE PICARDIE - JULES VERNE
Géraldine	FAURE	Doctorante contractuelle, UNIVERSITÉ JEAN-MOULIN LYON3
Philippe	INGALL-MONTAGNIER	Procureur général près la COUR D'APPEL DE VERSAILLES
Nadir	MESSAOUD	Doctorant, UNIVERSITÉ PARIS 13
Dagmara	RAJSKA	Juriste - Doctorante , Cour européenne des droits de l'Homme - Aix Marseille Univ
Denis	ROSA DA COSTA	Doctorant, UNIVERSITÉ PARIS I
Gérald	SUTTER	Administrateur chargé des questions constitutionnelles, ASSEMBLÉE NATIONALE, Service des affaires juridiques

Toutes les demandes d'adhésion sont acceptées